

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

COMMUNE DE MOKOLO

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION

COUNCIL OF MOKOLO

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° ~~01/515~~ AONO/C-MOKOLO/CIPM/TBEC/2023 DU ~~20 AVR 2023~~

Pour la réalisation des travaux de construction du Foyer des Jeunes de
MOKOLO, Arrondissement de MOKOLO, Département du Mayo-Tsanaga,
Région de l'Extrême-Nord
(en Procédure d'Urgence)

Financement : Budget d'Investissement Public du MINJEC, Exercice 2023.

Imputation :

1. OBJET

Dans le cadre du renforcement des structures d'encadrement des Jeunes, Le Maire de la commune de MOKOLO, **Maître d'Ouvrage**, lance pour le compte de la Commune de MOKOLO, un Avis Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation, des travaux de construction du Foyer des Jeunes MOKOLO, au lieudit Dololom, dans le Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord, en procédure d'urgence.

2- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le programme architectural du Foyer des Jeunes de MOKOLO, objet du présent Appel d'Offres, comprend (1) salle polyvalente, quatre (04) bureaux, deux (02) ateliers, des toilettes Hommes et Femmes et des zones de circulation, une terrasse d'entrée et un hall. Les travaux comprennent notamment :

- Lot N° 1: Travaux Préliminaires
- Lot N° 2: Fondations
- Lot N° 3: Béton Armé en Elévation
- Lot N° 4 : Maçonnerie
- Lot N° 5 : Enduits-Chape
- Lot N° 6 : Faux Plafond
- Lot N° 7 : Revêtement Scelles
- Lot N° 8 : Charpente et Couverture
- Lot N° 9 : Menuiserie Bois
- Lot N° 10 : Menuiserie Aluminium
- Lot N° 11 : Menuiserie Métallique
- Lot N° 12 : Peinture-Vitrerie
- Lot N° 13 : Etanchéité
- Lot N° 14 : Électricité

- Lot N° 15: Fluides
- Lot N° 16: VRD

3. PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les sociétés et entreprises de droits camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des bâtiments et du génie civil.

4. FINANCEMENT

Le financement des travaux est assuré par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINJEC, Exercice 2023, imputation

5. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier de consultation peut être retiré aux heures ouvrables au service technique de la commune de MOKOLO, dès publication du présent avis.

6. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu au Service technique de la commune de MOKOLO dès publication du présent avis, contre versement à la recette Municipale de Mokolo d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA.

7. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances et dont le montant est de un million deux cent mille (1 200 000) Francs CFA.

Le Cautionnement provisoire devra être valide pendant cent cinquante (150) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

L'absence du cautionnement provisoire dans un dossier de soumission entraîne l'élimination de l'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30e) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires mêmes certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

8. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service technique de la commune de MOKOLO, au plus tard le _____ à _____ heures, heure locale. Elles devront porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°~~00015~~ AONO/C-MOKOLO/CIPM-TBEC/2023 DU 20 AVR 2023

Pour la réalisation des travaux de construction du Foyer des Jeunes (CMPJ) de MOKOLO, Arrondissement de MOKOLO, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord (en Procédure d'Urgence).

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. RECEVABILITE DES OFFRES

- Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et technique seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement particulier de l'appel d'Offres.

Toute offre non-conforme à la prescription du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

10- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pliés administratives et des offres technique et financière aura lieu le **17 MAI 2023** à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la commune de MOKOLO, au sein de ladite commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

11- DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai maximum d'exécution des travaux prévu par le Maître d'ouvrage est de cent cinquante (150) jours, incluant toutes les contraintes à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient aux soumissionnaires de proposer dans leurs offres des calendriers d'exécution adéquats.

Les travaux seront exécutés au lieu-dit **17 MAI 2023**, localité MOKOLO, dans l'Arrondissement de MOKOLO, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord.

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à Vingt-un (21) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12- CRITERES D'EVALUATION

12.1 Critère éliminatoires

- Absence de l'une des pièces du dossier administratif à compléter dans 48h ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure à 70%.
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

12.2 Critère essentiels

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1- Critères éliminatoires

14.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes (à compléter dans 48 heures)
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Absence de caution de soumission

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les travaux de construction des bâtiments ou Travaux Publics (TP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à Cent Millions (100 000 000) de FCFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction BTP ou autorisation de concourir délivrer par le Maître d'Ouvrage;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction au moins à 70% des critères essentiels.

14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

14.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **50 critères essentiels** ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **10 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **12 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **12 critères**.

1 Attribution

Le Maire de la commune de Mokolo, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. 1 Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. 1 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables auprès du service technique de la commune de MOKOLO.

ACopies :

- PREFET/MT ;
- ARMP pour publication au JDM ;
- DDMINMAPMT
- Président CIPM/COM-MOK ;

Affichage

Mokolo le : **20 AVR 2023**

LE MAIRE

(AUTORITE CONTRACTANTE)



MOHOD DEGUIME
Médecin Hors Echelle